

Il incombe au gouvernement de considérer sérieusement le problème dans cette perspective et de trouver un moyen qui permettra à tous de jouir d'une qualité de vie meilleure sans avoir à accepter du gouvernement un cadeau trimestriel qui à l'origine vient des contribuables eux-mêmes.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'ai fait un discours assez long à ce sujet à l'étape de la deuxième lecture et je n'ai donc pas l'intention de profiter de l'étude de l'article 1 pour le répéter. Toutefois, j'ai une ou deux questions à poser au ministre avant que nous en finissions avec l'article 1. J'aimerais dire quelques mots à propos des milliers de mots employés dans le bill pour essayer de dire ce qu'il veut dire.

Ma question au ministre suit le discours que vient de prononcer le député de Provencher. Il me fait plaisir de lui voir prendre une position ferme au sujet d'un changement du montant de base de la pension, mais je crois que ses déclarations auraient été plus fermes s'il avait indiqué un montant déterminé. Comme je l'ai dit l'autre soir, nous croyons que le montant à viser maintenant est de \$200 par mois.

Je voudrais demander au ministre ce qui est advenu de ce principe, de cet article de foi qu'il avait proclamé devant le comité le 13 mars, alors qu'il avait minimisé l'indexation trimestrielle comme moyen de permettre aux pensionnés de se rattraper, pour dire plutôt qu'il préférerait voir des augmentations plus fréquentes du montant de base? Il est bien sûr, monsieur le président, que le ministre, qui s'est exprimé avec tant de vigueur, n'est pas heureux d'être obligé de siéger à la Chambre pendant une couple de jours de débat sur un bill qui n'offrirait qu'une augmentation de \$5.30 à ceux qui touchent le montant de base, et de \$9.02 aux célibataires qui touchent le supplément en entier.

Ce que je dis au ministre se fonde non seulement sur mon propre discours d'il y a une couple de jours, mais sur le discours que vient de prononcer le député de Provencher. Je demande au ministre, vu la pression formidable qui s'exerce sur nos citoyens âgés, pourquoi il ne présente pas à la Chambre une proposition bien meilleure, savoir une augmentation sensible du montant de base conformément à son article de foi du 13 mars.

Comme nous sommes en comité plénier, je me demande si mon ami de Témiscamingue voudrait laisser le ministre répondre à ma question.

**M. Lalonde:** Monsieur le président, je n'ai pas changé d'avis à ce sujet. Je crois qu'à tout prendre, ce serait encore préférable; je pense que nous devrions opter pour une augmentation du montant de base au lieu d'une indexation seulement. Toutefois, je rappellerai aux députés qu'au moment de ma déclaration, nous n'avions pas connu les hausses de l'indice des prix à la consommation qui se sont produites ces derniers mois. J'étais peut-être naïf, mais j'espérais sûrement que nous n'aurions pas à assister à une escalade aussi rapide de l'indice des prix à la consommation dans les mois qui allaient suivre. Les événements des derniers mois ont sûrement exigé une nouvelle évaluation de la situation.

Comme je l'avais alors indiqué, ce changement coûtera entre 1.5 million et 2 millions de dollars en frais additionnels d'administration. Ce n'est pas la solution que je préfère. J'aurais certainement mieux aimé que ces 2 millions de dollars aillent à nos citoyens âgés sous la forme d'une augmentation des prestations. Toutefois, on estime, et je suis de cet avis, qu'à la suite des récentes augmentations

### Sécurité de la vieillesse

de l'indice des prix à la consommation, la recherche d'un rajustement trimestriel est appropriée à l'heure actuelle.

● (1630)

Le député a dit qu'il ne s'agissait que d'une augmentation de \$5.30 pour un retraité qui touche la pension de base. J'aimerais considérer l'autre extrême et parler du couple qui reçoit le supplément de revenu garanti. L'augmentation dans ce cas s'élève à plus de \$17 par mois, ce qui est assez important. Si cette augmentation ne rend pas les gens plus riches en terme de prestations réelles, elle permettra certainement qu'ils ne soient pas pénalisés par l'inflation. Voilà l'objectif poursuivi par ce bill.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur le président, je voudrais poser une dernière question au ministre. Je me demande s'il n'aimerait pas réfléchir sur ce qu'il vient de dire. Il a avoué qu'il était peut-être naïf en mars. Je l'aimais bien lorsqu'il était naïf. N'est-il pas exact d'affirmer que la hausse de l'indice des prix à la consommation à un niveau beaucoup plus élevé qu'il l'avait prévu constitue de fait un argument en faveur du principe qu'il avait énoncé en mars, c'est-à-dire que la meilleure façon de permettre à nos citoyens âgés de rattraper la hausse du coût de la vie était d'augmenter plus fréquemment les prestations de base?

Avant qu'il ne réponde, j'aimerais ajouter que je n'oubliais rien, du moins je ne le croyais pas, lorsque j'ai fait mention de seulement deux augmentations, soit \$5.30 par mois pour une personne seule qui touche la pension de base seulement et \$9.02 par mois comme augmentation maximale pour les personnes seules touchant les prestations de sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti. Le ministre a eu raison d'insérer un troisième chiffre et il a déclaré qu'un couple recevant le maximum que permettent les régimes de la sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti toucherait \$17 de plus par mois. Mais ceci est pour deux personnes, ce qui ne fait que \$8.50 par mois par personne, soit moins que ce que touche une personne seule. Le ministre ne peut sûrement pas être fier de cela.

Je ne devrais peut-être pas trop l'aiguillonner à ce propos. Il a déclaré qu'il était très malheureux de cette situation. N'est-il pas exact que cette très forte hausse du coût de la vie à laquelle le ministre a fait allusion constitue un argument en faveur d'une augmentation importante du taux de base des pensions à ce moment-ci?

**M. Lalonde:** Monsieur l'Orateur, j'hésite à différer d'opinion avec le député là-dessus. La hausse sensible du coût de la vie nécessitera un redressement appréciable qui en tiendra compte. C'est précisément ce que nous faisons. L'affectation à nos citoyens âgés d'une proportion plus considérable du produit national brut ou des dépenses du gouvernement fédéral n'a rien à voir avec le coût de la vie. On prétend que certains crédits affectés au domaine social devraient maintenant être utilisés pour accorder une autre hausse réelle en plus de celle qui a été accordée il y a moins de six mois, accroissant ainsi la proportion des deniers destinés à des fins sociales que touchent nos citoyens âgés. Sous ce rapport, inutile de répéter tous les arguments invoqués ayant trait au niveau des prestations ou allocations sociales versées aux termes des régimes d'assistance publique qui relèvent de la compétence provinciale. Le député en sait autant que moi là-dessus.